Zeitschrift: Energie extra
Herausgeber: Office fédéral de l'énergie; Energie 2000
Band: - (2001)
Heft: 5

Artikel: Sécurité de l'approvisionnement énergétique
Autor: Renggli, Martin
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-643532

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Photovoltaïque intégré à la construction

Le vendredi 16 novembre 2001 de 13h00 à 17h30, le Laboratoire d'Energie Solaire de l'EPFL organise un séminaire d'information sur l'intégration de l'énergie solaire photovoltaïque à la construction.

Plusieurs présentations et visites (DEMOSITE & installations pilotes) sont prévues, permettant ainsi aux participants de parfaire leurs connaissances tant techniques qu'architecturales. De plus, les subventions et mesures accordées par les Cantons romands seront présentées.

Inscription et information: EPFL-LESO, Secrétariat, fax 021/ 693 27 22, tél. 021/ 693 45 45
Prix: CHF 50.- payable sur place.

Introduction à l'OFEN du programme RUMBA

La direction de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a décidé de mettre en œuvre le programme RUMBA. Il s'agit dans un premier temps d'élaborer un modèle environnemental pour l'Office ainsi qu'un plan de mesures RUMBA pour 2002.

RUMBA est un acronyme en allemand pour Gestion des ressources et management environnemental dans l'administration fédérale. Un système de gestion environnementale sera réalisé d'ici à fin 2005 pour réduire de manière continue les nuisances environnementales, sur la base de l'arrêté fédéral du 15 mars 1999. Un volet essentiel de RUMBA concerne l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'emploi des énergies renouvelables. L'OFEN soutient activement ce programme parfaitement conforme aux objectifs de SuisseEnergie.

Sécurité de l'approvisionnement énergétique

La sécurité de l'approvisionnement en énergie et en électricité revêt une importance primordiale tant pour l'économie que pour le consommateur. La Constitution fédérale en fait d'ailleurs un objectif prioritaire. Comme la Suisse dispose d'un approvisionnement sûr en électricité, la Confédération n'a pas précisé les mesures à prendre pour continuer d'atteindre cet objectif. Le sens des responsabilités de nos électriciens nous garantit un standard élevé. Pour qu'il en soit encore ainsi dans le futur marché libéralisé, la loi sur le marché de l'électricité (LME) fixe toutefois quelques nouvelles exigences.
L'approvisionnement doit rester sûr grâce aux dispositions suivantes:

- Mesures destinées à garantir l'existence à long terme des centrales hydrauliques indigènes, par exemple en accordant des prêts pour les renouvellements indispensables.
- Mesures favorisant les autres énergies renouvelables, par exemple: droit à l'acheminement gratuit du courant, indemnisation des surcoûts par la société nationale d'électricité.
- Obligation faite aux exploitants de réseaux et aux partenaires du marché d'étendre les réseaux et d'augmenter la capacité de production si le besoin s'en fait sentir.
- Obligation faite à la société nationale d'électricité de prévoir suffisamment de réserves d'énergie.
- Obligation faite aux autorités de rester attentives à la situation du marché et de prendre les mesures requises en cas d'impasse prévisible ou d'abus commis par des acteurs du marché.

La LME n'est pas qu'une loi visant à réguler la concurrence en vue d'une meilleure exploitation des réseaux et des centrales: elle est aussi destinée à assurer l'approvisionnement en électricité. Sans la LME, l'ouverture du marché s'effectuerait en l'absence de tout garde-fou.

Martin Renggli
Responsable de la division Politique et Economie énergétique
OFEN